



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Considérant l'avis de l'administration du 08 juillet 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude principale dans le corps des Secrétaires Administratifs de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, à compter du **1er septembre 2022** les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	PRÉNOM- NOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	SYLVAINE CIPPE	CLG MAURICE DUMESNIL
2	SONIA REIS-CORBIN	LGT LEON GONTRAN DAMAS
3	NICOLE SAINT-HILAIRE	LP JEAN-MARIE MICHOTTE

Article 2 : Figure sur liste complémentaire et sous réserve du désistement de l'un des candidats nommés sur liste principale, les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	PRÉNOM- NOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MARIETTE ELISSE	CLG PAUL KAPEL
2	GUILÈNE GUIMARAES-CLET	RECTORAT DE GUYANE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le **19 JUIL. 2022**

Pour le Recteur et par délégation

La Secrétaire Générale Adjointe

Directrice des Ressources Humaines


Nicole ROCHUR

